



# FLASH-INFOS

La Défense, le 25 mars 2020

Cher(e)s collègues,

Alors que nous n'avons toujours pas de réponses satisfaisantes et précises concernant l'attribution des matériels de protection nécessaires (masques, gants, gels hydroalcooliques), malgré notre courrier intersyndical en date du 19 mars dernier, et alors même qu'il vous est actuellement demandé dans vos services de répertorier les masques (périmés ou non) pour remise aux SGAMI à l'attention de l'ARS, nous tenons à vous adresser ci-joint le communiqué commun SCPN–SICP.

Nous ne pouvons imaginer que nos effectifs, vos effectifs, placés sous votre responsabilité, viennent à manquer des moyens de protection nécessaires pour mener à bien leurs missions, dont celle consistant à faire respecter un confinement général d'une population pour une pandémie mondiale.

Nous ne pouvons accepter "une communication de pénurie", à savoir que les masques ne sont pas indispensables pour les policiers, alors qu'ils le sont dans tous les autres métiers dont les personnels font face pendant la crise, au public : soignants, médecins, pharmaciens mais aussi livreurs, caissières, etc. Les policiers font partie de la chaîne sanitaire et sont au contact permanent de la population : il est urgent de les équiper, de prévoir les stocks nécessaires, et de répondre aux inquiétudes légitimes qui grandissent chaque jour.

Ce communiqué commun est aussi la réponse des chefs de service aux communiqués de tous nos autres collègues des syndicats représentatifs des actifs, qui parlent de stopper les contrôles en cas d'absence de moyens de protection, voire d'un éventuel droit de retrait. Nous tenions à vous sensibiliser sur ces risques, qui ne sont que la conséquence de l'incapacité des pouvoirs publics à répondre à nos demandes légitimes. Nous tenions aussi à vous dire de faire preuve de compréhension vis à vis de vos personnels s'ils devaient exercer un droit de retrait à cause de l'absence de ces moyens de protection . Nous avons, chefs de service, le devoir de protéger nos personnels et de nous assurer de leur santé.

Vous pouvez compter sur nous sur ce sujet : tant que nous n'avons pas de réponses rassurantes et claires, nous resterons pleinement mobilisés et agirons sans cesse auprès du Ministre.

Bien sincèrement

Le Secrétariat Général du SCPN

Secrétaire général

David LE BARS

01 49 67 02 40/41

07 63 56 36 21

[david.le-bars@le-scpn.fr](mailto:david.le-bars@le-scpn.fr)

Secrétaire général adjoint

Pierrick AGOSTINI

01 49 67 02 43

06 69 91 83 33

[pierrick.agostini@le-scpn.fr](mailto:pierrick.agostini@le-scpn.fr)

Retrouvez le SCPN :

[www.le-scpn.fr](http://www.le-scpn.fr) ou sur twitter @ScpnCommissaire





Paris, le 25 mars 2020

Chers collègues,

En cette période de crise sanitaire inédite du COVID-19, les deux organisations représentatives des commissaires de police ont choisi de s'adresser à vous en s'exprimant d'une seule voix afin de vous **alerter sur la situation préoccupante des forces de police** qui ont aujourd'hui la lourde tâche de faire respecter les mesures gouvernementales de confinement de la population.

Nos autorités de tutelle ont en effet été prévenues par l'ensemble de la parité syndicale des policiers actifs de l'impérieuse nécessité de doter des matériels de protection (masques, gants, lunettes, gels hydroalcooliques) les policiers qui le souhaitent pour exercer sereinement leurs missions.

Un courrier intersyndical en date du 19 mars adressé en ce sens au ministre de l'Intérieur n'a reçu aucune réponse, hormis la programmation d'une réunion lundi 23 mars. Cette dernière s'est tenue entre l'ensemble de la parité, le secrétaire d'Etat Laurent NUÑEZ, le DGPN et le directeur général de la santé, monsieur Jérôme SALOMON.

Cette réunion n'a fait que conforter notre opinion sur l'absence de prise en compte par nos autorités des besoins vitaux, et urgents, des forces de l'ordre. En effet, Jérôme SALOMON nous a adressé un discours convenu, prétendument rassurant quant aux faibles risques encourus par les policiers qui n'auraient donc pas besoin de masques, de toute façon indisponibles. Aucun effort de la part des autorités étatiques n'a été acté lors de cette réunion pour fournir des moyens supplémentaires que nous réclamons pour les policiers.

Pourtant, malgré cette absence de moyens de protection particulièrement réclamés par les syndicats de policiers, tous corps et tous grades, qui relaient les inquiétudes de leurs mandants, le ministre de l'Intérieur Christophe CASTANER persiste à annoncer le renforcement immédiat des contrôles des citoyens qui ne restent pas chez eux et considère encore que "**les policiers ne sont pas en risque**".

S'ils ne sont pas menacés de contamination alors qu'ils se trouvent au quotidien à contrôler celles et ceux qui ne respectent pas le confinement imposé, quel est donc alors ce danger qui nécessite aujourd'hui le confinement général de toute la population ?

Ce qui est certain, c'est que **le risque est grand pour notre ministre de tutelle d'aboutir à une situation de blocage** si les consignes données par les organisations syndicales de l'exercice d'un droit de retrait devaient se concrétiser.

En effet, si les policiers restent pour le moment tous globalement volontaires et engagés dans cette "guerre" sanitaire déclarée par le Président de la République, nombre de nos effectifs sont aussi dans un état de stress légitime à l'idée d'aller au contact d'une population potentiellement infectée, et de revenir contaminer leurs familles ou leurs collègues.

Certains considèrent être délibérément mis en danger par le refus de leur administration de leur fournir le matériel de protection nécessaire à l'exercice de leurs fonctions.

Comme le déclaraient vendredi dernier certains spécialistes médicaux par voie de presse, **"on n'envoie pas les soldats au combat sans leur donner des casques"**.

Les policiers ont bien compris que, faute de masques en nombre suffisant en réserve, il a été faussement prétendu que ces matériels ne servaient à rien, sauf pour les personnels soignants en contact direct avec les malades. Or ces masques protègent à double titre : d'une part, ils évitent à ceux qui sont porteurs du COVID-19 (et surtout ceux qui l'ignorent) de le transmettre à leurs collègues et familles et, d'autre part, ils évitent à ceux qui ne sont pas contaminés de contracter le virus au contact de la population contrôlée, verbalisée ou interpellée.

La question de l'importance de l'utilisation de ces protections peut légitimement se poser, dans la mesure où le port généralisé du masque est un élément fondamental de la stratégie de lutte contre le virus dans de nombreux pays (sud-est asiatique, Corée du Sud, Italie et d'autres).

Au moment où nous rédigeons ce courrier, nous ignorons quelles suites seront données aux consignes de retrait de certains syndicats du CEA et du CC pour défaut de protection.

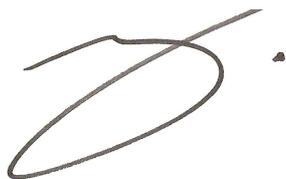
Nous comprenons nos effectifs qui peuvent craindre pour leur sécurité dans de telles conditions d'exercice du métier. Si nous devons ne plus avoir de moyens de protection disponibles dans les jours à venir, nous engageons nos collègues chefs de service à faire preuve de compréhension et de discernement dans leurs services respectifs, en privilégiant la sécurité des effectifs dont ils ont la charge et la responsabilité. Gardons toujours à l'esprit qu'imposer aux effectifs de terrain des contrôles sans protection peut constituer un manquement à une obligation de sécurité qui pourrait nous être reprochable.

Nous avons bien conscience de la situation extrêmement délicate dans laquelle les commissaires de police se trouvent. Notre rôle principal en matière de sécurisation de la santé de nos personnels consiste à veiller à optimiser la gestion des stocks de matériels de protection dont nous disposons, mais certainement pas à interdire leur usage si les effectifs de terrain le jugent nécessaire au regard du risque encouru de contamination.

Les policiers de tous corps et de tous grades sont évidemment investis et impliqués dans cette lutte qui s'engage sur la durée contre le COVID-19. Une telle guerre ne peut être menée, encore moins gagnée, sans doter les troupes des indispensables armes de défense, afin que les chefs de service préservent la santé de leurs collaborateurs comme leur devoir l'impose.

Sincèrement,

Olivier BOISTEAUX,  
président du SICP

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized loop followed by a smaller loop and a short horizontal stroke.

David LE BARS,  
secrétaire général du SCPN

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'D' followed by a series of loops and a long, sweeping tail.